

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 14 septembre 2018

Nomenclature N° : 8

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018091

Présents : 24

Votants : 30

Objet : Fixation de tarifs spéciaux – Festival des Automnales de la Harpe

Le 14 septembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 7 septembre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Annie SARRAN, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Thomas KIEFFER a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Tarik EL GACHBOUR a donné pouvoir à Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER a donné pouvoir à Didier LECRENAIS, Farid GHENNAM a donné pouvoir à Aude BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Eric RINEAU - Nadia LE BOURNOT - Christelle BARTHELEMY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Béatrice CROS

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Olivier BOUTON :

Dans le cadre de sa saison culturelle 2018/2019, la ville de Dourdan accueille le festival « Les Automnales de la Harpe » en Hurepoix. Ce festival est organisé par l'association MULOIVACHE (Musique et Loisirs de la Vallée de Chevreuse) en partenariat avec les harpes Camac.

De nombreuses dates sont prévues en Essonne et dans les Yvelines de septembre à décembre 2018, à Cerny, Authon la Plaine, Ormoiy la Rivière, Bouray sur Juiné, Marolles en Hurepoix, Pecqueuse, Lévy St Non, Milon la Chapelle, Châteaufort, Gometz le Châtel, Gif sur Yvette, Vert le Grand, Forge les Bains, Limours, Toussus le Noble, Cheptainville et Itteville.

Sept concerts auront lieu au Centre Culturel René Cassin de Dourdan du 9 au 18 novembre 2018, pris en charge par la ville de Dourdan pour un montant total de 5910 €. Dans le cadre de ce festival, des tarifs spécifiques seront appliqués : un tarif unique pour chaque spectacle et l'achat d'un pack festival donnant accès à l'ensemble des concerts.

La délibération n°DEL2018067 du conseil municipal du 29 juin 2018 fixant les tarifs de la saison culturelle ne permet pas de délivrer ce type de tarification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL2018067 du conseil municipal du 29 juin 2018 fixant les tarifs de la saison culturelle,

Vu l'avis de la commission « Finances - Sécurité » du 12 septembre 2018,

Considérant que dans le cadre du Festival « les automnales de la Harpe », sept concerts seront donnés au centre culturel du 9 au 18 novembre 2018,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer une tarification spéciale pour la billetterie de ce festival,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de fixer** une tarification spéciale pour le festival « Les Automnales de la Harpe » qui aura lieu du 9 au 18 novembre 2018 au Centre Culturel, comme suit :
 - 8 € pour l'accès à un concert,
 - 15 € pour l'achat d'un pack festival donnant accès à l'ensemble des concerts.

- **de dire** que les autres tarifs de la délibération n°DEL2018067 du conseil municipal du 29 juin 2018 restent inchangés.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **24 SEP. 2018**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
à Maire

Maryvonne BOQUET
Maryvonne BOQUET